

Le Pays Thur Doller aide les particuliers à remplacer leur ancien appareil de chauffage au bois !



Sur le territoire Thur Doller, le bois est la **principale source d'énergie renouvelable** utilisée. Peu onéreuse et facile à mobiliser, cette énergie neutre en carbone doit cependant être utilisée correctement pour être pleinement vertueuse.

Une mauvaise combustion du bois (utilisation de bois humide /traité, combustion lente...) et/ou l'usage d'un ancien appareil de chauffe ne permettent pas d'obtenir un bon rendement énergétique (d'où la nécessité de brûler plus de bois...).

De plus, cela contribue à l'émission dans l'air de particules nocives pour la santé. Des mesures effectuées sur le pays Thur Doller par l'Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air ATMO Grand Est font ainsi état de dépassements des seuils autorisés en hiver pour les particules fines (PM10) et très fines (PM 2.5), principalement liées au chauffage bois (devant le transport, l'industrie et l'agriculture).

La préservation de la qualité de l'air extérieur devient un enjeu sanitaire majeur pour le Pays Thur Doller qui a souhaité proposer plusieurs actions dont « **L'aide au poêle** ».

« L'aide au poêle » vise à aider financièrement les particuliers à changer leur cheminée (foyers ouverts) ou leur ancien appareil de chauffage au bois (poêle à buches, insert, chaudière, cuisinière) par des appareils de chauffage au bois plus récents et performants. **L'aide est d'un montant forfaitaire de 600 euros.**

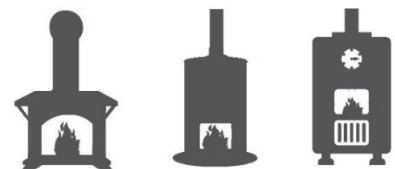
VOUS REMPLACEZ

votre **poêle, cheminée**
ou **chaudière bois**



BENEFICIEZ D'UNE AIDE DE

600 €



Plus d'informations : pays-thur-doller.fr

03 89 35 73 34

Espace Info Energie

POUR CHAUFFER MIEUX IL FAUT AUSSI

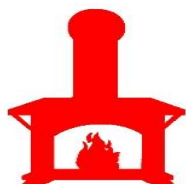


Utiliser un combustible de qualité

Granulé ou bois sec stocké à l'abri, ventilé et isolé du sol, avec un taux d'humidité inférieur à 20% pour les bûches.

Bien utiliser et entretenir son chauffage bois

Entretien de l'appareil 1 fois par an et ramonage 2 fois par an par un professionnel qualifié.



COMMENT BÉNÉFICIER DE L'AIDE AU POÊLE ?

Avant tout achat d'un nouveau matériel :



- Renseignez-vous auprès de l'Espace Info Energie du Pays Thur Doller : **03 89 35 73 34**
infoenergie@pays-thur-doller.fr
- Remplissez un dossier de demande "L'Aide au poêle" :
www.pays-thur-doller.fr



Cette aide est attribuée par le Pays Thur Doller via les fonds d'Etat « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » et par les Communautés de Communes de Thann-Cernay, de la Vallée de Saint-Amarin et de la Vallée de la Doller et du Soultzbach. **Elle est gérée par le Pays Thur Doller.**

« L'aide au poêle » est un dispositif expérimental qui a pour objectif le remplacement de 270 appareils d'ici novembre 2018 sur le territoire Thur Doller.

Renseignements et conditions du dispositif sur le site internet du Pays Thur Doller : pays-thur-doller.fr

